

Gouvernement du Québec. *Rapport de recherche sur les bibliothèques scolaires et l'enseignement élémentaire dans la région de L'Estrie*. Québec, Ministère de l'Éducation, juillet 1972. 1ère partie : 86 p.; annexe : 9 p.; 2e partie : 79 p.

André Jacques

Volume 20, numéro 2, juin 1974

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1055682ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1055682ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Jacques, A. (1974). Compte rendu de [Gouvernement du Québec. *Rapport de recherche sur les bibliothèques scolaires et l'enseignement élémentaire dans la région de L'Estrie*. Québec, Ministère de l'Éducation, juillet 1972. 1ère partie : 86 p.; annexe : 9 p.; 2e partie : 79 p.] *Documentation et bibliothèques*, 20(2), 101-104. <https://doi.org/10.7202/1055682ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1974

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

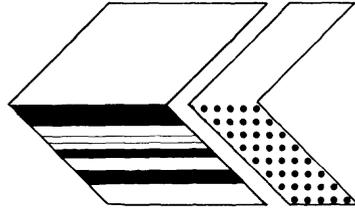
Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

# comptes rendus



Gouvernement du Québec. *Rapport de recherche sur les bibliothèques scolaires et l'enseignement élémentaire dans la région de L'Estrie*. Québec, Ministère de l'Éducation, juillet 1972. 1ère partie: 86 p.; annexe: 9p.; 2e partie: 79 p.

La parution de ce *Rapport de recherche sur les bibliothèques scolaires et l'enseignement élémentaire dans la région de l'Estrie* demeure un événement que, même avec plus d'un an de retard, on ne peut passer sous silence. Il s'agit du compte rendu d'une enquête réalisée auprès des enseignants à l'élémentaire de l'Estrie. Fait à signaler, cette enquête résulte d'une démarche expresse du ministère de l'Éducation, faite par l'intermédiaire des responsables de son bureau régional de Sherbrooke, soit Michel Marengo, directeur du bureau et Réal Lanthier. Daniel Gosselin, alors au Service des bibliothèques de l'enseignement (SBE) figure parmi les promoteurs du projet. René Hivon, René Lefebvre, Pierre H. Ruel et Guy Stringer, professeurs au département de pédagogie à l'Université de Sherbrooke, acceptèrent de participer au projet.

Au départ, l'enquête avait pour but de «connaître jusqu'à quel point l'état des bibliothèques scolaires au niveau élémentaire dans la région de l'Estrie permettait aux professeurs d'offrir un enseignement adapté aux exigences et à l'esprit du règlement no 1 du ministère de l'Éducation, quant à son exigence de participation de l'étudiant aux travaux de «recherche».

Les auteurs avouent «qu'à la suite d'accident de parcours, ce projet est devenu une pré-expérimentation ou un projet-pilote dont les conclusions pourraient servir à une recherche plus élaborée». Par la suite, cette enquête n'eut comme mission que de «sensibiliser le personnel enseignant au problème des bibliothèques scolaires». Alors le rapport devint un modeste «document de travail au service d'un symposium réunissant les principaux intéressés».

La réduction du rapport à cette dimension de «document de travail», certaines faiblesses

d'analyse critique et des inégalités de présentation, d'ailleurs reconnues par les auteurs et attribuées au manque de temps et de budget, nous porteraient à minimiser l'importance de ce rapport.

Ce serait vraiment regrettable. Car aborder un terrain si neuf pour nous, au Québec, demeure un défi difficile à relever. A moins de faire une erreur, ce rapport est la première enquête ayant une telle envergure, concernant les bibliothèques scolaires, et entreprise sous l'égide du ministère de l'Éducation. De plus, de l'extérieur, je serais porté à relier entre eux la parution de ce rapport, les symposiums qu'il a provoqués et le vœu exprimé lors du dernier congrès de l'ACBLF, par la voix des bibliothécaires de l'élémentaire. Ce vœu souhaite, en substance, pour chaque école élémentaire de 600 élèves et plus, un responsable à la fois compétent en pédagogie et en bibliothéconomie, pour implanter, organiser, rendre disponible et animer des centres de documentation adéquatement équipés.

Le présent compte rendu veut d'abord aborder la présentation du *Rapport de recherche* et la mise en lumière des principales préoccupations qu'il soulève. Suivront quelques observations critiques qui, me semble-t-il, s'imposent.

## Présentation du Rapport

Le *Rapport de recherche*, dans une première partie, traite de l'interprétation des données; dans une seconde partie, il regroupe, sans commentaires, les données recueillies et, en annexe à la première partie, présente le questionnaire proposé aux enseignants.

Dans chacun des cas abordés dans la première partie, l'interprétation des données emprunte le schéma suivant:

- 1 — les observations: présentation-synthèse des données;
- 2 — les remarques appropriées;
- 3 — les commentaires.

Dans la seconde partie, les données recueillies sont présentées à l'aide de tableaux. Les commentaires, pour leur part, sont regroupés

dans des listes dont le premier numéro correspond au numéro du questionnaire. Une fois ce procédé perçu, le lecteur se retrouve facilement en passant du questionnaire (annexe) aux données présentées dans la seconde partie et à leur interprétation dans la première partie. Personnellement, je souhaiterais une présentation inversant les éléments de ce rapport.

Un mot du questionnaire. A mon sens, la présentation soignée, la précision des termes, du moins dans l'ensemble, la possibilité de réponses ouvertes laissée aux répondants, l'alternative binaire (oui, non) pour chaque option offerte, demeurent des qualités certaines. Autant par sa présentation que par l'équilibre de son contenu, le questionnaire laisse percevoir le doigté du docimologue et son rôle joué dans le projet.

### *Principales préoccupations abordées*

Le questionnaire et le rapport qui en découle font appel aux sept aspects suivants:

- 1 — la présentation de l'échantillonnage: variables utilisées: les années d'expérience, les matières enseignées et le nombre de matières enseignées;
- 2 — la description de la bibliothèque: localisation et accessibilité;
- 3 — l'initiation à la bibliothèque;
- 4 — la réglementation;
- 5 — l'administration: connaissance du budget alloué et responsabilité des achats;
- 6 — l'existence d'une bibliothèque publique dans le milieu et son utilisation par les élèves;
- 7 — rapport entre les matières enseignées et la bibliothèque: (catéchèse, français, mathématiques).

La seule lecture des aspects abordés indique clairement le contenu traité par l'enquête. On peut y déceler un désir sérieux d'inventorier la situation et de présenter, aux lecteurs et aux utilisateurs de ce rapport, la vision exacte qu'ont les enseignants de l'Estrée de la bibliothèque scolaire à l'élémentaire.

D'après les enquêteurs, l'école, «à cause de la situation faite à la bibliothèque, est davantage perçue comme un lieu d'enseignement plutôt que comme un milieu authentique de culture dans lequel l'élève sera incité à

puiser». Pour remédier à cette carence, les auteurs suggèrent l'établissement d'une réglementation facilitant, pour les élèves, l'accès aux collections, la nomination d'un responsable du prêt qui soit en mesure d'analyser la circulation, la sensibilisation du personnel enseignant aux avantages de l'utilisation de la bibliothèque et l'organisation du fichier de consultation.

La valeur de représentativité de l'échantillonnage mérite aussi qu'on s'y arrête. Le lecteur du rapport reste perplexe devant les expressions «indice intéressant de fiabilité» et «échantillonnage vraiment représentatif» utilisées par les examinateurs, en page 15. Pourtant, ce n'est qu'à la page 81 qu'on apprend que les 710 répondants correspondent à 50% du personnel enseignant. De plus, le nombre de répondants, pour chaque secteur, semble satisfaire les exigences. Les enquêteurs, du moins, s'en contentent. Un seul doute persiste; peut-on parler ici d'échantillonnage, le questionnaire ayant été proposé à tout le monde? L'indice de fiabilité n'en demeure pas moins rassurant.

Tout au long du rapport, on peut relever des observations judicieuses. Par exemple, celle concernant la consultation des professeurs pour orienter les acquisitions. Les auteurs se posent alors trois questions:

- a) dans quelle proportion tient-on compte, de fait, des suggestions présentées?
- b) comment s'inspirent les enseignants pour formuler leurs suggestions?
- c) quelles sont leurs préoccupations les plus marquées en regard de leur tâche et de celle des élèves?

Autre commentaire pertinent: celui concernant l'étudiant auquel on reconnaît non seulement des préoccupations scolaires, mais aussi des besoins d'ordre psychologique. L'importance du sujet mériterait plus qu'un bref commentaire de deux lignes. Pourtant, le signaler peut provoquer des études fécondes, déjà amorcées d'ailleurs dans certains milieux.

### *Observations critiques*

Ces aspects positifs du *Rapport* ne doivent pourtant pas faire perdre de vue certaines faiblesses qu'une lecture approfondie nous révèle.

Les imperfections, remarquées en grande partie par les auteurs eux-mêmes, viennent, à mon sens, de ce qu'on n'a pas jugé primordial de recourir, aux différentes étapes de la

recherche, à la participation constante d'un spécialiste en bibliothéconomie scolaire. Un tel spécialiste, compétent en bibliothéconomie et en pédagogie, aurait été indispensable. L'objet de la recherche étant «la bibliothèque scolaire et l'enseignement à l'élémentaire», on serait en droit de voir au moins le tiers, sinon la moitié des efforts et du budget, même restreint, octroyé à cette composante.

Voici quelques-unes des faiblesses du *Rapport* dont un tel spécialiste aurait probablement détecté la présence.

D'abord, deux erreurs, probablement de distraction. A la page 17 de la seconde partie, il faut lire: «Quelles revues...» (liste 11-A) et à la page 18: «Quelles encyclopédies...» (liste 11-B). Il y a eu inversion des termes. Une inattention, moins excusable celle-là, rend les commentaires des pages 39 et 40 pour le moins douteux, ces commentaires concernant «l'initiation aux encyclopédies». Le 40% de «oui», qui inquiète les commentateurs, devient, si l'on se reporte aux chiffres (452/710) fournis à la page 25 de la 2e partie, 63.6%. Le sort fait aux encyclopédies se rapproche donc de celui fait aux volumes et aux dictionnaires.

L'option des variables choisies a, à mon sens, encore plus de conséquence. Le principe fondamental «on ne donne pas ce que l'on n'a pas», s'applique encore aujourd'hui. Nul n'ignore que plusieurs enseignants, surtout ceux dont les années d'enseignement se multiplient, n'ont pas bénéficié, durant leur scolarité, de l'expérience vitale et personnelle de l'usage humanisant et pratique d'une bibliothèque adéquatement garnie, connue et utilisée. Qu'on ne voit pas en cela un reproche adressé aux enseignants. S'il y a d'heureuses exceptions, il fut un temps, pas tellement lointain, où l'on pouvait obtenir de certaines universités québécoises, et non des moins connues, un diplôme officiel, même du niveau de la licence, sans avoir besoin d'utiliser vraiment la bibliothèque de ces institutions.

Par contre, je connais quelques pédagogues, désireux de poursuivre leur carrière d'éducateur à la bibliothèque, qui n'hésitent pas à s'arrêter quelques années pour «bibliothéconômiser» sérieusement. C'est un exemple à suivre.

A la lumière des commentaires précédents, il est grave de ne pas éclairer les variables utilisées par l'enquête (années d'expérience, matières et nombre de matières enseignées) par l'indispensable variable des «années de

scolarité». La chose était d'autant plus nécessaire que les auteurs révèlent l'état d'esprit dans lequel ils semblent avoir abordé leur étude:

«Comme plus de 85% des répondants possèdent 4 ans et plus d'années d'expérience et 60%, 7 ans et plus, (nos CEGEP n'ont que 5 ans d'existence), nous pouvons présumer que leur jugement et leurs observations sur l'organisation des bibliothèques scolaires, en fonction du travail de l'élève et des tâches d'enseignement, réfèrent à des critères pratiques et expérimentiels.»

«C'est dire que les réponses obtenues devraient normalement offrir un indice intéressant de fiabilité ou, plus précisément, un caractère d'exactitude. Comme les répondants constituent un échantillonnage vraisemblablement représentatif, nous pourrions nous attendre, consécutivement à ce rapport, à ce que soient posés des actes administratifs et pédagogiques, propres à favoriser une forte évolution de l'organisation des bibliothèques scolaires, tenant compte des constats de ce rapport.» (p. 15)

Pourtant, les plus forts pourcentages d'absentéisme, variant de 10 à 35%, se retrouvent parmi les plus expérimentés. Devant ce fait reconnu par les auteurs, ceux-ci poussent l'honnêteté jusqu'à affirmer «qu'un certain nombre de maîtres ne semblent guère connaître le 'chemin de la bibliothèque'». Que les auteurs découvrent ce qu'un bibliothécaire pédagogue leur aurait dit au départ, et qui contredit leur hypothèse, c'est bien qu'ils l'admettent, mais que, dans leurs recommandations, propres à déclencher des «actes administratifs et pédagogiques», on ne retrouve aucune trace d'inquiétude, c'est troublant. On a manqué une belle occasion de suggérer:

«que des cours de recyclage soient offerts au personnel enseignant, afin que la bibliothèque et les avantages qu'elle assure étant mieux connus, les professeurs puissent en faire bénéficier les enseignés.»

Qu'on pense au règlement no 1 du ministère de l'Éducation et à ses exigences.

Voilà pour les années d'expérience. Quant à la seconde variable, les matières et le nombre de matières enseignées, les auteurs commentent ainsi leurs constatations:

«Le fait que 90% des répondants enseignent trois (3) matières et plus présente un intérêt réel, tout comme à la question précédente, (il s'agit des années d'expérience si rassurantes), quant à l'incidence de leur opinion de leurs perspectives sur

l'organisation et l'utilisation de la bibliothèque scolaire.» (p. 17)

Et très sérieusement, ces «spécialistes» se voient poser les questions suivantes:

10. Quelles sont les collections de livres que vous aimeriez voir sur les rayons de la bibliothèque?
11. Quelles encyclopédies ou revues aimeriez-vous voir consulter par vos élèves?
22. Trouve-t-on à la bibliothèque des revues professionnelles dans cette matière?

Si vous avez répondu *oui*, mentionnez, jusqu'à concurrence de 3, les revues disponibles.

Si vous avez répondu *non*, mentionnez, jusqu'à concurrence de 3, les revues que vous aimeriez consulter.

(Même question pour les numéros 26 et 29)

Alors, autour des mots «collections de livres», «encyclopédies» et «revues professionnelles», s'amoncellent des suggestions que le commentaire suivant des auteurs résume assez bien:

«Étant donné la multiplicité des collections, des revues et des encyclopédies disponibles sur le marché, et les disciplines enseignées au niveau élémentaire, nous n'avons pas jugé bon d'entreprendre une analyse systématique des suggestions faites par les enseignants. D'ailleurs, nous avons compilé les réponses telles qu'elles apparaissent sur les questionnaires. C'est pourquoi, on y retrouve des suggestions relatives à des titres précis, à des collections diverses, à des maisons d'édition sans aucune référence aux titres, etc. ... Seuls des spécialistes seront en mesure d'évaluer la valeur des réponses.» (p. 36)

Et les spécialistes souhaités étaient absents de l'enquête. Absente aussi la constatation d'un besoin impérieux qu'ont les enseignants concernés de cours de recyclage, favorisant l'usage et l'intégration de la bibliothèque à l'enseignement.

Un spécialiste en bibliothéconomie scolaire aurait aussi été sensible au fait que le questionnaire ne mentionne, à aucun endroit, ni le terme, ni la réalité du vrai bibliothécaire scolaire, chargé de l'organisation et de l'animation d'un centre de documentation. On parle d'un «préposé à la bibliothèque qui décide de ce qui va être acheté» (p. 6, questionnaire), «d'un enseignant qui jouerait ainsi un rôle de bibliothécaire — ce qui serait de bonne pédagogie s'il sait conseiller ses élèves» (p. 50). On signale le besoin «d'un système régulier de mise à jour des collections, sous la responsabilité d'un bibliothécaire» (p.

86). On pousse l'ingéniosité jusqu'à suggérer de «renouveler périodiquement le contenu de la bibliothèque». On est loin du pédagogue bibliothécaire compétent à la fois en pédagogie et en bibliothéconomie. Grâce à ce dernier, l'implantation, l'organisation, l'utilisation et l'animation des ressources documentaires à l'élémentaire seraient assurées. On rejoint ainsi le vœu déjà exprimé par les représentants du secteur scolaire de l'ACBLF.

Soulignons un autre aspect, linguistique celui-là. Presque à chaque page, on retrouve les expressions «service bibliothécaire», «contenu bibliothécaire», «budgets bibliothécaires», «fonctions bibliothécaires»... On se rend compte que «l'analyse critique par chacun des membres de l'équipe, de tous les termes et de toutes les phrases de ce rapport», souhaitée par les auteurs, n'aurait pas été inutile.

## Conclusion

Je comprends l'hésitation des auteurs qui, devant l'obligation de publier rapidement «leur document de travail», se défendent «d'entreprendre une recherche rigoureusement scientifique avec tout ce qu'exige un tel travail» (p. 12). Le but final de cette recherche étant de «sensibiliser le personnel enseignant au problème des bibliothèques scolaires» (p. 12), je ne doute pas qu'elle produise l'effet souhaité chez tous ceux qu'intéresse le rôle éminemment éducatif de la bibliothèque scolaire auprès des jeunes. Puisse ce rapport, malgré ses imperfections, être une étape décisive vers la réalisation du vœu de la section scolaire de l'ACBLF:

«que chaque école élémentaire de 600 élèves et plus, jouisse des services d'un responsable à la fois compétent en pédagogie et en bibliothéconomie, pour implanter, organiser, rendre disponible et animer des centres de documentation adéquatement équipés.»

**André Jacques**  
Bibliothécaire-pédagogue  
École secondaire Marchand  
Saint-Jérôme.